



TRANSFORMATION DU MÉTAL EN FEUILLES • POINÇONNAGE

GARANTIE DES REVÊTEMENTS ARCHITECTURAUX :

LES MOULURES MODERNES INC (ci-après nommée Moulures Modernes), offre les garanties suivantes sur ses produits de revêtements architecturaux en aluminium (alliage 3003 ou 5005) peints ou anodisés.

Revêtements concernés par cette garantie : **MMZ-3.2, MMP-2.0, MMP-3.2, MMA-2.0, MMA-3.2, MMAV-2.0 et le MMAV-3.2**

Moulures Modernes garantit ses produits de revêtements architecturaux, sous réserve des **conditions ou restrictions** stipulés dans cette garantie, contre les défauts de matériel et de fabrication pour une durée de 5 ans.

Garantie sur les finis : L'émail ou l'anodisation des panneaux de revêtements vendus par Moulures Modernes, sont couverts par la **garantie offerte par le sous-traitant** en peinture ou anodisation des revêtements vendus (document disponible sur demande). Cette garantie s'applique contre toute détérioration anormale comme l'écaillage, la décoloration inégale, la perte de brillance et un farinage important, pour une période de 15 à 30 ans selon le système de peinture choisi. Cette garantie ne s'applique pas dans le cas d'une mauvaise utilisation, si utilisé dans des conditions atmosphériques anormales ou en présence d'agents chimiques corrosifs ou des airs salins.

Conditions ou restrictions de la garantie :

Le client doit inspecter les revêtements architecturaux de Moulures Modernes avant leur installation et ne pas utiliser quelconque matériel visiblement défectueux ou non conforme. Le cas échéant, il est de sa responsabilité d'en aviser Moulures Modernes sur-le-champ.

En cas de réclamation, Moulures Modernes doit pouvoir examiner les revêtements souffrant de défauts de fabrication allégués et l'installation des revêtements pour lesquels la réclamation est faite, à défaut de quoi la réclamation pourra être rejetée, relevant Moulures Modernes de toutes obligations aux termes de cette garantie.

Les travaux de réparation, repeinte ou de remplacement des revêtements architecturaux de Moulures Modernes n'entraînent pas une prolongation ou une extension de la garantie. Toutefois le reste de la garantie continuera de s'appliquer sur les parties ainsi remplacées, réparées ou repeintes.

Dans tous les cas de réclamation, la garantie offerte par Moulures Modernes se limite à la réparation, la repeinte ou le remplacement du produit de revêtement défectueux.

Moulures Modernes ne prend pas à sa charge les frais de main d'œuvre pour l'enlèvement des panneaux défectueux, leur transport et leur réinstallation.

Moulures Modernes ne pourra être tenue responsable pour des dommages directs ou indirects, incidents et conséquents, incluant les dommages au bâtiment, à son contenu ou aux personnes.